

Hébergement temporaire en sortie d'hospitalisation

Un accompagnement sécurisé vers le retour à domicile

30 jours

maximum

20 € / jour

à la charge du résident

60 ans et +

personnes en perte d'autonomie

Un séjour de transition

Un hébergement temporaire avec un reste à charge limité, pour faciliter le retour à domicile ou orienter vers une structure adaptée, dans un cadre sécurisé.

Ce dispositif ne couvre pas les motifs de répit ou de vacances des proches aidants.



À qui s'adresse ce dispositif ?

Aux personnes âgées de 60 ans et plus en perte d'autonomie, hospitalisées, qui ne relèvent pas de soins médicaux hospitaliers ou de soins de rééducation (SSR).

Une fragilité après l'hospitalisation · Isolement, perte de capacités ou aide à domicile non encore en place.

Un retour à domicile à préparer · Aménagements ou aides financières nécessitant des délais plus longs que l'hospitalisation.

Un besoin de récupération · Craintes, phobies post-chutes, fractures ou fatigue incompatible avec le domicile, notamment une maison à étage.

Le financement

Financement de l'ARS sur 30 jours maximum.

Reste à charge : 20 € / jour.

La demande d'admission

Transmettre un dossier sur **ViaTrajectoire** avec la mention « Hébergement Temporaire Sortie d'Hospitalisation ».